



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 7190

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des charges d'enseignement de l'éducation physique et sportive qui, depuis vingt ans, se voient pénalisées financièrement de moins vingt-cinq points d'indice en début de carrière, jusqu'à trente et un points au 11e échelon, par rapport aux charges d'enseignement des autres disciplines de l'éducation nationale. Cette situation discriminatoire est mal supportée par les charges d'enseignement de l'EPS qui interviennent, comme leurs collègues des autres disciplines, de la classe de 6e à la terminale dans l'enseignement supérieur et les écoles de formation de cadres. À l'initiative du précédent ministre de l'éducation nationale, une mesure de justice a été inscrite dans le projet de budget 1989. Or cette mesure a été retirée, laissant les enseignants de l'EPS dans la même situation inacceptable, compte tenu des différences qu'elle génère. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour régler ce problème de la façon la plus équitable.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants dès la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7190

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3716